

GERBÉPAL

# L'assainissement réhabilité

Presque un million d'euros de travaux pour rénover l'assainissement du lotissement « Les Jonquières ». Au cours d'une visite de chantier, le point a été fait sur l'avancée des nouvelles installations.

L'opération de mise en conformité des systèmes d'assainissement non-collectif non-conforme de la CCVN (Communauté de communes du Val de Neuné) reprise par la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges concerne 100 particuliers qui ont décidé d'engager les travaux de mise aux normes de leur installation sur les communes de Biffontaine, Barbey-Seroux, Gerbépal, La Chapelle-devant-Bruyères, Vienville, Les Poulières, La Houssière, Corcieux et les Arrentès-de-Corcieux.

Lors de la visite du chantier du lotissement « Les Jonquières » en présence du maire Bernard Thomas et d'autres personnalités, Patrice Fève, vice-président de la communauté d'agglomération, délégué à l'environnement, a rappelé que quatre opérations sont actuellement portées sur quatre ex-communautés de communes pour 217

installations et 250 en cours d'études. Parmi elles, le lotissement « Les Jonquières » dont celui-ci comprend 25 maisons (à 70 % des résidences secondaires).

## Une mini-station installée

Ce lotissement rural date de 1980, chaque habitation est équipée d'une fosse, les eaux usées sont collectées et acheminées en aval du lotissement où elles s'infiltrent dans le sol. Les habitants ne connaissent pas que leur installation n'était pas conforme avec obligation de travaux. Suite à la prise de compétence « réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif non conformes » par la communauté de communes du Val-de-Neuné, les propriétaires ont accepté les travaux avec des aides conséquentes, rappelle Bernard Thomas.

Ici les lieux se prêtent bien à la réhabilitation car les maisons sont construites sur un terrain pentu. Une micro-station a été installée pour 99 équivalents habitant, avec 3 cuves, l'une de décantation de 18 m<sup>3</sup>, la deuxième de réaction de 18 m<sup>3</sup> et la troisième de clarification de 9 m<sup>3</sup>. Un passage caméra a été réalisé et a permis de détecter



Le lotissement « Les Jonquières » avec 25 habitations est un gros chantier. Construit en 1980, il n'était plus aux normes concernant l'assainissement.

## 998 867,60 €

Le total des travaux représente 966 082,10 € + 32 785,50 € de maîtrise d'œuvre soit 998 867,60 € duquel est à déduire l'aide de l'agence de l'eau Rhin-Meuse de 529 964,60 € et l'aide du Département de 115 000 € soit un restant à charge des particuliers de 353 903 € ou 35,4 %.

un problème sur une section de la conduite de collecte qui sera reprise par l'entreprise.

Patrice Fève précise que les maires devraient exercer leur pouvoir de police pour inciter les propriétaires d'installations dites non-conformes à faire les travaux de mise aux normes.

ANOULL

## Les chauves-souris, un mammifère fascinant

bloc-notes

BAN-SUR-MEURTHE-CLEFCY

Cours de fitness

PLAINFAING



Alain Harter, projectionniste attiré du cinéma communal

« Un seuil d'équilibre »